



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal  
Réunion du 12 mars 2018**

**L'An deux mil dix-huit, le 12 mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.**

Etaient présents : M. Florent BUSSEREAU, Mme Monique CARDINEAUX, M. Frédéric COGNE, Mme Dominique DESTREMAU, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Laëtitia FLECHARD, Mme Sylvie GOURMAUD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, Mme Caroline ROUSSEL, M. Jacky ROY, Mme Chantale VACHON.VACHON.

Etai(ent) absent(s) : M. Wallerand GOUILLY FROSSARD.

Secrétaire de séance : Mme Dominique DESTREMAU.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 6 février 2018
3. Débat d'Orientation Budgétaire
4. Bail location situé au 62 rue Roger Furgé 1<sup>er</sup> étage
5. Bail commercial Interface
6. Commission Bâtiment
7. Commission Voirie
8. Subvention ACTIV' 2018
9. Indemnité Marie José LAURENCE en qualité de gérante intérimaire de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2018
10. Sectorisation des collèges
11. Vente de gré à gré des portes coulissantes de l'ancien garage de monsieur Lejeune (nouvelle caserne)
12. Présentation projet Eolien Soleil du midi
13. Questions diverses

**Monsieur le Maire propose d'ajouter cinq points à l'ordre du jour.** (Bail commercial Interface, Commission Voirie, Subvention ACTIV' 2018, Sectorisation des collèges, Vente des portes coulissantes de l'ancien garage de monsieur Lejeune).

Le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le maire à l'unanimité.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est madame Dominique DESTREMAU.

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 6 février 2018**

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 6 février 2018.

**Vote Pour 13 Contre 0 Abstention 1**

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire introduit le Débat d'Orientation Budgétaire en précisant que la commune a dépensé que 80% du Budget Primitif en fonctionnement. Monsieur le Maire présente les indicateurs suivants :

Capacité d'autofinancement = 0,98% (ne doit pas dépasser 1%)

Niveau d'endettement = 0,53% (ne doit pas dépasser 1,6%)

Ratio de rigidité = 0,631% (ne doit pas dépasser 0,6%)

Les éléments qui vont relancer nos investissements sont les répercussions sur l'année 2018 de la renégociation des assurances ainsi que le non renouvellement des CAE affectés aux activités périscolaires.

Le compte administratif est présenté par monsieur Florent Bussereau.

#### Compte Administratif 2017

##### Commune

Fonctionnement	Dépenses	730 885,07 €
	Recettes	843 742,28 €
	<b>Résultat</b>	<b>112 857,21 €</b>

Investissement	Dépenses	206 938,77 €
	Recettes	201 025,88 €
	<b>Résultat</b>	<b>- 5 912,89 €</b>

##### Affectation du résultat

	EXCEDENT <b>2016</b> REPORTE	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE <b>2017</b>	RESTES A REALISER <b>2017</b>	SOLDE DES RESTES A REALISER	Détermination du besoin de couverture de la section d'investissement	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses			
INVEST	-49 153,95 €		-5 912,89 €	4 772,62 €	-4 772,62 €	-59 839,46 €	-55 066,84 €
				0,00 €			
FONCT	22 184,70 €		112 857,21 €	Recettes			135 041,91 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	59 839,46 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	75 202,45 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>59 839,46 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Lotissement

Exploitation	Dépenses	0 €
	Recettes	3 623,54 €
	<b>Résultat</b>	<b>3 623,54 €</b>

Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
	<b>Résultat</b>	<b>0 €</b>

Affectation du résultat

	EXCEDENT <b>2016</b> REPORTE	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE <b>2017</b>	RESTES A REALISER <b>2017</b>	SOLDE DES RESTES A REALISER	Détermination du besoin de couverture de la section d'investissement	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses			
FONCT	-93 623,54 €	0,00 €	3 623,54 €	0,00 €	0,00 €	-90 000,00 €	-90 000,00 €
				0,00 €			
INVEST		0,00 €		Recettes			0,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017							
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							
							-90 000,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
							- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							
							-90 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :							
							90 000,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							

### Transport

Exploitation	Dépenses	6 033,74 €
	Recettes	9 939,99 €
	<b>Résultat</b>	<b>3 906,25 €</b>

Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
	<b>Résultat</b>	<b>0 €</b>

Affectation du résultat

	<b>2016</b> REPORT	RESULTAT DE L'EXERCICE <b>2017</b>	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
FONCT	13 059,64 €	3 906,25 €	16 965,89 €

Monsieur le Maire présente les projets 2018 en précisant que les montants indiqués pour les travaux de l'école sont sûrs d'être fait cette année. Il est prévu que le désamiantage commence le 9 juillet prochain.

## **PROJETS 2018**

### **Bar-Restaurant**

Remplacement des fenêtres de la cuisine : 2 789,05 €

Rampe d'accessibilité : 561,95 € (en régie)

Remplacement du chaineau + gouttière : 3 549 €

Toilettes : 1 500 € (en régie)

**Total de 8 400,00 € TTC**

### **Toilettes publiques**

Coût total : **32 686,10 €**

### **Ecole**

Désamiantage- Déplombage : 15 600 € TTC

Démolition-Gros œuvre-VRD : 52 200 € TTC

Charpente-Bardage-Couverture-Etanchéité : 30 000 €

**Total de 97 800 € TTC + honoraires d'architecte**

### **Salle des fêtes**

Remplacement portes fenêtres (accessibilité) : 10 173,12 € TTC

WC (accessibilité) : 3 600,00 € TTC

Peintures + parquet : 21 223,18 € TTC

**Total de 34 996,30 € TTC**

### **Mairie**

Remplacement des volets : 17 694,84 € TTC

Peinture :

Porte accueil : 1 191,60 € TTC

**Total de 18 886,44 € TTC**

### **Eglise**

Remise en place de quelques pierres de la corniche : **913 €**

\* \* \* \* \*

Madame Chantale Vachon informe le conseil municipal que la commune peut solliciter un soutien financier de l'Etat via le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour les travaux du Bar-Restaurant. En ce qui concerne la porte de l'accueil, elle demande pourquoi l'ancienne porte ne pourrait pas être réinstallée.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait savoir si elle est toujours dans les locaux du centre communal et ré exploitable.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours avec le Grand Châtelleraut sur les économies d'énergie. La commune pourrait bénéficier de 50 % de subvention venant du Grand Châtelleraut et 50% de la Région pour l'achat de chaudière à bois (école).

\* \* \* \* \*

#### **4. Bail location situé au 62 rue Roger Furgé 1er étage**

Lecture faite par madame Françoise Le Meur.

##### **Délibération n° 12-2018 : BAIL LOGEMENT COMMUNAL 62 RUE ROGER FURGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'appartement sis à 62 RUE Roger Furgé au 1er étage est disponible à la location.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil afin :

- de l'autoriser à signer le bail de location, la première échéance sera calculée au prorata en fonction de la date d'occupation des lieux.
- de fixer le montant mensuel du loyer (61,46 m2) à 357,06 € euros plus 60 € de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.
- de fixer le montant mensuel du loyer à 357,06 € euros plus 60 € de chauffage.

**Vote      Pour 13      Contre 0      Abstention 0**

#### **5. Bail commercial Interface**

Lecture faite par madame Françoise Le Meur.

##### **Délibération n° 13-2018 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 01-2018 BAIL COMMERCIAL SALLE S13, S14 ET SOUS ATELIER BOIS ET PREAU - CHAVARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Paul BOS gérant la société BOMEKO anciennement INTERFACE en date du 22 novembre 2017 de mettre fin aux baux concernant les locaux suivants :

S4, S6 et S7  
S1 rez-de-chaussée et l'étage  
S8, S11 et S12  
3 garages

Et souhaite garder les locaux suivants :

S13 (47,5 m2), S14 (324,14 m2), Atelier bois (86,50 m2), sous l'atelier bois (70,45 m2) et le préau (67 m2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau bail à intervenir avec Monsieur Paul BOS, à compter du 1er janvier 2018.

FIXE le montant du loyer mensuel à 273,93 €.

**Vote      Pour 7      Contre 1      Abstentions 5**

#### **6. Commission Bâtiment**

##### **Délibération n° 14-2018 : MODIFICATION DE LA COMMISSION BATIMENT**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que madame françoise LE MEUR souhaite faire partie de la commission Bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 novembre 2016, le conseil a déterminé les différentes commissions, désigné les membres de ces commissions et notamment la commission bâtiment comme suit :

M. Florent BUSSEREAU, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, M. René QUERE, M. Jacky ROY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 80/2016 Détermination des commissions municipales et désignations des membres des commissions.

Vu l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions municipales ont pour mission d'étudier et préparer les questions soumises au conseil municipal, mais elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au conseil municipal.

Le Maire est président de droit. Lors de la première réunion de chaque commission, un vice-président est désigné. Ce dernier peut convoquer une commission et la présider si le Maire est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier la commission bâtiment comme suit :

M. Florent BUSSEREAU, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, M. Jacky ROY.

**Vote Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

### **7. Commission Voirie**

#### **Délibération n° 15-2018 : MODIFICATION DE LA COMMISSION VOIRIE : CHEMINS ET ROUTES**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que madame françoise LE MEUR souhaite faire partie de la commission voirie : chemins et routes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 novembre 2016, le conseil a déterminé les différentes commissions, désigné les membres de ces commissions et notamment la commission voirie : chemins et routes comme suit :

M. Florent BUSSEREAU, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, M. René QUERE, M. Jacky ROY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 80/2016 Détermination des commissions municipales et désignations des membres des commissions.

Vu l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions municipales ont pour mission d'étudier et préparer les questions soumises au conseil municipal, mais elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au conseil municipal.

Le Maire est président de droit. Lors de la première réunion de chaque commission, un vice-président est désigné. Ce dernier peut convoquer une commission et la présider si le Maire est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier la commission voirie : chemins et routes comme suit :

M. Florent BUSSEREAU, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, M. Jacky ROY.

**Vote Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

## 8. Subvention ACTIV' 2018

Lecture faite par monsieur Florent Bussereau

### Délibération n° 16-2018 : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DISPOSITIF ACTIV')

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dotation de solidarité communale fixée par le Département dans le cadre du dispositif ACTIV', pour la commune se monte à 23 800 €. Il propose d'utiliser cette dotation pour l'aide au financement des actions suivantes :

- Bar-Restaurant : Remplacement des fenêtres de la cuisine, Mise en place d'une rampe d'accessibilité, Remplacement du chaîneau + gouttière, Aménagement des toilettes pour personnes à mobilité réduite : **7 000 € HT**

- Création de Toilettes Publiques : **27 238.42 € HT**

-Salle des fêtes : Remplacement portes fenêtres (accessibilité), WC (accessibilité), Peintures + parquet : **29 166,67 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser un dossier pour solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif ACTIV' pour les investissements ci-dessus représentant un montant total de **63 405,09 € HT €**.

Après discussion, le Conseil Municipal demande une participation du Conseil Départemental de 37,54% soit une subvention maximale de 23 800 €.

**Vote Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

## 9. Indemnité Marie José LAURENCE en qualité de gérante intérimaire de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2018

### Délibération n° 17-2018 : INDEMNITE DE MARIE-JOSE LAURENCE EN QUALITE DE GERANTE INTERIMAIRE DE LA TRESORERIE DES COLLECTIVITES DU CHATELLERAUDAIS

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que par courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne, en date du 20 décembre 2017, la commune a été informée de la nomination de madame Marie-José LAURENCE en qualité de gérante intérimaire de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais à compter du 27 décembre 2017.

Compte tenu de la nomination d'un titulaire à compter du 1er mars 2018 à la TCC, il conviendrait pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2018 et en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/279 du 19 novembre 1982 et de l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de délibérer sur l'indemnité de Conseil la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer d'indemnité de conseil.

**Vote Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

## 10. Sectorisation des collèges

### Délibération n° 18-2018 : SECTORISATION DES COLLEGES

En application de l'article L. 213-1 du Code de l'Éducation, le Conseil Départemental est compétent pour définir et faire évoluer la physionomie des secteurs de recrutement des collèges.

Le Département de la Vienne a le projet de redéfinir la sectorisation des collèges et d'orienter les collégiens de notre commune, actuellement à Camille Guérin de Vouneuil sur Vienne, vers le collège Léon Huet de la Roche-Posay.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le bassin de vie des habitants de la commune se situe principalement sur Châtellerault et Poitiers. Les parents vont rencontrer des difficultés pour les récupérer à la sortie du collège.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au projet de la nouvelle sectorisation des collèges.

**Vote      Pour 13      Contre 0      Abstention 0**

**11. Vente de gré à gré des portes coulissantes de l'ancien garage de monsieur Lejeune (nouvelle caserne)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier en date du 12 MARS 2018 par lequel Madame Graziella Savigny souhaite acquérir les portes coulissantes de l'ancien garage de monsieur Lejeune (nouvelle caserne) pour la somme de 300 €.

Ces portes n'étant pas utilisées et ne seront pas réutilisées, elles ne présentent pas aujourd'hui d'intérêt particulier pour la Commune.

\* \* \* \* \*

Madame Chantale Vachon demande à monsieur le Maire si une publication a été faite afin de connaître s'il y a d'autres intéressés.

Monsieur Lefèvre rappelle à monsieur le Maire qu'il a distribué à certains élus des dossiers sur les conflits d'intérêts et délit de prise illégale d'intérêts. Dans le respect de cette démarche, il faudrait que Monsieur Florent Bussereau sorte de la salle car ce point concerne sa compagne.

Monsieur le Maire précise que ces documents sont à connaître et va les distribuer à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Monsieur Florent Bussereau propose de sortir de la salle.

Madame Chantale Vachon confirme qu'elle souhaite qu'il sorte.

Monsieur Florent Bussereau sort de la salle pour que ce point soit étudié.

Madame Chantale Vachon évoque sa gêne sur la date du courrier qui est daté de ce jour (12 mars 2018) et que cette demande soit un point de l'ordre du jour du conseil.

Madame Laëtitia Fléhard interroge Monsieur le Maire sur le fait de parler de conflit d'intérêt et de faire délibérer la vente de portes pour la compagne d'un adjoint.

Madame Chantale Vachon propose à la commune de faire une publication d'au moins de quinze jours sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage.

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

\* \* \* \* \*

**12. Présentation projet Eolien Soleil du midi**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la présentation du projet éolien est reportée au mardi 27 mars 2018 à 20h30.

**13. Questions Diverses**



Madame Dominique Destremau rappelle au conseil municipal que la distribution des sacs poubelles se fait samedi 17 mars 2018 de 8h à 18h et mercredi 21 mars 2018 de 14h à 18h aux ateliers municipaux. Elle demande aux élus de s'inscrire à une plage horaire pour tenir la permanence.

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Isabelle LEBOND RIBARDIERE a demandé sa mutation auprès du Conseil Départemental.

\* \* \* \* \*

Monsieur Lefèvre signale que l'association Archigny Accueil et Fêtes a organisé une manifestation le week-end dernier et le traiteur n'a pas pu utiliser le lave-vaisselle car ce dernier est en panne. Il a facturé à l'association le temps de la plonge pour un montant de 60 €.

Monsieur le Maire répond que la mairie n'était pas au courant que le lave-vaisselle ne fonctionnait pas et propose que la commune prenne en charge cette facture.

\* \* \* \* \*

Madame Chantale Vachon informe le conseil municipal qu'elle a été voir l'équipe de foot locale jouer dimanche dernier et que le terrain n'était pas tondu.

Madame Dominique Destremau demande que la commune ait connaissance du planning des matchs afin que les agents puissent anticiper la tonte.

Madame Sylvie Gourmaud précise que la secrétaire de l'association doit envoyer le calendrier des manifestations.

\* \* \* \* \*

Monsieur Florent Bussereau informe le conseil municipal qu'il démissionne de son poste d'adjoint fin mars mais qu'il reste en tant que conseiller. Son départ est motivé pour des raisons personnelles et professionnelles suite à l'installation de son fils.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.